BOURSES 2026/2027

Rappel : les bourses ne sont attribuées que pour 1 an.

1. **Vous avez déjà fait l'année dernière une demande d'étude automatique du droit à la bourse :**

Vous n'avez rien à faire cette année, la demande est reconduite et examinée tous les ans.

Attention : les personnes qui ont fait une demande d'étude automatique du droit à la bourse qui n'a pas abouti et à qui on a demandé de faire un dossier papier doivent refaire une demande cette année.

2. **Vous avez fait une demande de bourse en ligne ou en papier ou vous n'avez pas fait de demande l'année dernière, vous venez d'un établissement privé ou d'une autre académie :**

Vous devez faire une demande : 3 moyens *(**Attention*** : le parent qui demande la bourse doit être celui qui est le responsable légal financier lors de l'inscription)

- L'étude automatique du droit à la bourse : au moment de l'inscription en ligne ou avec la fiche papier si inscription papier en juillet /août début septembre 2026
- La demande en ligne : du 1er septembre au 15 octobre 2026 : sur Scolarité-Services (connexion Educonnect)
- Le dossier papier du 1er septembre au 15 octobre 2026 à retirer au service gestion

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

Service Gestion :

gestion.0561507j@ac-rennes.fr